



Reçu à la Préfecture
des Côtes d'Armor, le

09 NOV. 2020

h

Reçu à la Préfecture
des Côtes d'Armor, le

09 NOV. 2020

Monsieur le Préfet des Côtes d'Armor
Préfecture des Côtes d'Armor
11 place du Général de Gaulle
22 000 SAINT BRIEUC

Plérin, le 05 novembre 2020

Monsieur le Préfet,

Objet : demande de dérogation
pour destruction de choucas
des tours
Dossier suivi par :
Jordan NOURRY

La prolifération du choucas des tours dans les Côtes d'Armor engendre depuis plusieurs années de très nombreux dégâts, tout particulièrement pour l'activité agricole. Depuis 2019 ces dégâts sont en forte hausse, et le printemps 2020 aura été à ce titre catastrophique. D'après les déclarations de dégâts, plus de 700 ha de maïs ont ainsi été détruits, soit une perte sèche de plus de 700 000 € pour les agriculteurs du département. Les dégâts réels sont très certainement bien supérieurs.

En 2019, nous avons déposé une nouvelle demande de dérogation pour destruction de 12 000 choucas sur deux ans. Face à l'ampleur des dégâts en 2020, et grâce aux arrêtés que vous avez pris, ces 12 000 choucas auront été prélevés en seulement 3 mois. Il s'agit d'une nouvelle preuve, si besoin en était, d'une situation devenue désormais quasiment incontrôlable.

Les agriculteurs mettent en place des mesures préventives comme l'utilisation de répulsifs, des semis plus profonds ou encore l'utilisation massive d'effaroucheurs. Force est de constater que ces mesures sont pour l'instant inefficaces. L'obturation des cheminées, qui est préconisée par certains, ne pourra, si son efficacité est démontrée, être qu'une solution à moyen ou long terme.

En l'absence d'alternatives efficaces, il est donc nécessaire de poursuivre et d'accentuer les prélèvements de choucas, en conciliant sauvegarde de l'espèce et protection des intérêts agricoles.

Pour ces raisons, voici une nouvelle demande de dérogation concernant cette espèce, avec une demande de 15 000 choucas par an sur trois ans, soit un quota global de 45 000 choucas à prélever. Le niveau de prélèvement pourra être adapté en fonction des résultats de l'étude régionale.

Les tensions sont très fortes sur ce dossier, et l'implication de tous est nécessaire. Nous vous remercions par avance de l'attention que vous portez à ce sujet.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de mes sincères salutations.

Fabienne GAREL
Présidente de la FDSEA des Côtes d'Armor